

AIDE AU FINANCEMENT D' ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION POUR BIEN VIEILLIR

1 Contexte de l'appel à projets

Dans le cadre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane lance un appel à projets dont le but est de faire émerger des projets de prévention de la perte d'autonomie pour des retraités vivant à leur domicile ou en foyers-logements.

2 Champ de l'appel à projets

A - Caractéristiques des porteurs de projets :

L'appel à projets s'adresse aux associations ou groupements d'associations, CCAS, Collectivités, Etablissements publics et Centres socioculturels qui pourront déposer un dossier pour la réalisation de leur projet.

Les porteurs de projets doivent être régulièrement déclarés, poursuivre un but d'intérêt général et non lucratif, œuvrer sur le territoire de la Guyane et doivent impérativement :

- Rechercher à associer les partenaires présents sur le territoire et répondre aux besoins locaux de la commune ou aux problématiques repérées,
- Solliciter l'appui de partenaires ou le co-financement d'autres financeurs : Collectivités, Conférence des Financeurs, Instances, Institutions (*caisses de retraite complémentaire*), ou autres,
- Prévoir, dans la mise en place du projet, l'évaluation des résultats de l'action,
- Respecter leurs obligations vis-à-vis de l'URSSAF.

B – Objectifs de l'appel à projets :

- Informer, conseiller, accompagner les retraités les plus fragilisés par l'âge, l'isolement géographique et familial,
- Développer des actions collectives de prévention sous forme d'ateliers, de salons, de réunions d'information, de forums sur les thématiques du Bien Vieillir,
- Favoriser le lien social,
- Concourir au projet de vie des retraités,
- Encourager les initiatives locales, les partenariats en faveur du Bien Vieillir.

Thématiques :

- **Prévention santé** : chutes, nutrition, mémoire, activités physiques adaptées, aides aux aidants naturels,
- **Lien social** : intergénérationnel, visites sociales, loisirs, bien-être, ateliers cuisine, transmission des savoirs, activités d'animation sociales et culturelles,
- **Lutte contre la dénutrition** réalisée sous forme d'ateliers ou de conférences : pour une alimentation saine à moindre coût.

Public bénéficiaire

- Les retraités autonomes (relevant du Régime Général et Travailleurs Indépendants) vivant à domicile ou en logements foyers.
- Les personnes fragilisées par un isolement géographique, familial ou par une certaine précarité.

3 Modalité d'examen et de financement de la CGSS de GUYANE

A –Examens des projets et financement

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le **31 mars 2025**. Les dossiers éligibles seront étudiés par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane.

Les subventions étant facultatives, les décisions de rejet ne sont pas susceptibles d'appel.

L'attribution de la subvention se formalise par la conclusion d'une convention financière précisant la durée du financement, le montant de l'aide accordée et les conditions de son versement.

B – Informations pratiques :

La demande de subvention (**dossier de candidature en pièce jointe**) est à retirer sur le site internet de la Caisse (www.cgss-guyane.fr)

Le porteur de projet doit se conformer à la liste des pièces à fournir (**annexe 2**) avant de déposer son dossier.

Les documents doivent être signés par le représentant légal et les documents comptables doivent être certifiés exacts et signés par le trésorier de l'association ou le commissaire aux comptes.

Contact : Plateforme de service : 36 46 (demander le service ASS/ASR)
Tél: 06 94 24 04 52
BAL: actionsanitaireetsociale@cgss-guyane.fr

Adresse: Espace Turenne RADAMONTHE
Route de Raban – CS 37015
97307 CAYENNE CEDEX